

Conclusions de la Conférence de Rome sur la coopération euro-méditerranéenne (30-31 mai 1996)

Légende: Le 31 mai 1996, les conclusions de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Rome portant sur la société de l'information soulignent l'importance de renforcer les coopérations entre les partenaires euro-méditerranéens dans les domaines des télécommunications et des technologies de l'information.

Source: Conférence de Rome sur la coopération Euro-Méditerranéenne dans le domaine de la société de l'information, Conclusions de la Présidence, (30-31 mai 1996). [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [02.03.2005]. Disponible sur http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/conf/sect/si.htm.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_de_la_conference_de_rome_sur_la_cooperation_euro_mediterraneenne_30_31_mai_1996-fr-1d829903-815a-4e47-8e36-58b0d1a1128b.html

Date de dernière mise à jour: 14/02/2014

Conférence de Rome sur la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la société de l'information - Conclusions de la Présidence

Introduction

La Conférence euro-méditerranéenne des 27-28 novembre à Barcelone s'est fixé comme objectif l'établissement d'un véritable partenariat euro-méditerranéen. Dans son volet économique et financier, elle a, entre autres, souligné l'importance de la science et de la technologie dans le développement économique et social des pays concernés ainsi que la nécessité de moderniser les infrastructures de télécommunications et d'utiliser au mieux les technologies de l'information.

Dans cet esprit, la Conférence de Rome a fait remarquer l'importance que revêt pour l'ensemble de la région une transition harmonieuse vers la société de l'information et l'utilité de définir des priorités et des stratégies nationales permettant de créer un environnement favorable à une telle évolution. Ceci implique un effort soutenu afin de renforcer les coopérations entre les partenaires euro-méditerranéens et notamment dans les trois domaines suivants :

- adaptation et développement des infrastructures et des services de télécommunications.
- recherche et développement,
- ressources humaines,

qui sont étroitement liées et qui constituent des éléments majeurs d'un partenariat euro-méditerranéen résolument tourné vers l'avenir.

A cet effet la Présidence appelle la Commission à mettre en place dans le cadre des recommandations de la Conférence de Barcelone les moyens efficaces susceptibles de mettre en œuvre les projets relatifs à la société de l'information et d'intérêt régional.

I. Promouvoir l'interconnexion et le développement de réseaux de communications et d'information transméditerranéens pour la coopération économique.

La Présidence a noté que les participants ont pris favorablement acte des résultats du séminaire sur les cadres réglementaires et le développement des réseaux de communications pour la coopération économique qui s'est tenu à Palerme les 6 et 7 mai 1996 et dont le rapport final est annexé au présent document.

Afin de favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux terrestres et satellites de télécommunications entre les partenaires euro-méditerranéens et de contribuer ainsi à la mise en place d'une infrastructure facilitant les échanges économiques et culturels, l'opportunité a été soulignée de maintenir ouvert un dialogue constant entre les partenaires euro-méditerranéens sur le cadre réglementaire pour les télécommunications ainsi que la nécessité d'une normalisation nécessaire à l'interopérabilité des réseaux. Le dialogue devra être appuyé par des initiatives concrètes de coopération qui incluront en particulier la promotion du développement des ressources humaines par le biais des initiatives de formation appropriées.

La nécessité a été évoquée de disposer d'un cadre harmonisé de règles qui prévoient l'introduction progressive des principes de compétitivité dans le secteur des télécommunications afin de promouvoir les investissements en améliorant ainsi les connaissances et les savoir-faires. A ce propos il serait opportun d'encourager la concurrence pour améliorer la qualité du service et la réduction des coûts et d'élargir l'offre.

La validité du principe de la séparation des fonctions, dans le contexte propre à chaque pays, entre les

autorités responsables de la réglementation et les opérateurs du secteur des télécommunications a été généralement reconnue. De même l'engagement des Autorités de réglementation doit porter avant tout sur les objectifs généraux des politiques nationales de télécommunications, et en même temps garantir un service universel à des coûts raisonnables couvrant l'ensemble du territoire et de la population et répondant aux besoins du marché et aux normes reconnues.

La Présidence a noté avec intérêt les initiatives de coopération qui ont été identifiées à Palerme et prie la Commission d'étudier la faisabilité des projets de développement suggérés lors de cette manifestation dans le cadre des ressources budgétaires existantes et selon les procédures appropriées.

En particulier la Commission se propose d'organiser périodiquement des rencontres entre régulateurs de télécommunications des partenaires euro-méditerranéens pour promouvoir un cadre réglementaire coordonné. En outre la Commission favorisera l'organisation des Fora d'opérateurs euro-méditerranéens afin de concrétiser la coopération entre acteurs économiques et permettre l'intégration des infrastructures des réseaux. Dans un premier temps il est proposé d'organiser un atelier sur les applications des satellites dans la région euro-méditerranéenne avant la fin de l'année 1996.

Par ailleurs, la Commission encouragera les projets régionaux de formation destinés aux régulateurs et aux opérateurs euro-méditerranéens. Il a été suggéré de mettre en réseau les instituts d'étude économique de télécommunications des partenaires euro-méditerranéens au sein d'un Observatoire pour le développement des communications en Méditerranée.

De son côté la Commission a souhaité l'appui de tous les partenaires euro-méditerranéens pour la réalisation de l'étude qu'elle lance en liaison avec la Banque Mondiale et l'U.I.T. sur la situation des télécommunications en Méditerranée et les voies de coopération au développement dans le secteur.

II. Mettre la recherche et le développement technologique au service de la société de l'information et du développement économique et social.

Les participants à la Conférence ont pris favorablement acte des résultats obtenus lors de l'atelier tenu à Sophia-Antipolis les 1er et 2 avril 1996 dont le rapport est joint au présent document.

Sur ces bases, l'importance de maintenir un dialogue régulier, ouvert et soutenu par des initiatives concrètes entre les Partenaires euro-méditerranéens, a été soulignée. A cet égard, le Comité de suivi du volet recherche du dialogue de Barcelone, qui a tenu sa deuxième réunion en mai à Capri, pourrait constituer un cadre approprié.

La Présidence a remarqué avec satisfaction le souhait des délégations que soient lancées dans les meilleurs délais des actions de coopération couvrant l'ensemble des domaines concernés et allant de la recherche de base aux projets de démonstration en tenant compte des besoins spécifiques en matière de formation, de sensibilisation des utilisateurs et de renforcement des capacités de recherche et de soutien technologique.

A cette fin, les moyens disponibles au sein du 4ème PCRD et susceptibles d'intéresser l'aire méditerranéenne verraient leur impact renforcé par un engagement rapide et massif sans pour autant remettre en cause les équilibres acquis.

Il a paru souhaitable que des mécanismes clairs et efficaces soient établis pour soutenir ces activités au sein du partenariat euro-méditerranéen, conformément à la déclaration de Barcelone et en coordination avec les instruments du programme cadre.

A cette fin la mobilisation des ressources bilatérales des Etats membres de l'Union européenne dans les domaines voisins devrait être également encouragée.

Enfin, un certain nombre de propositions ont paru particulièrement intéressantes:

- établir des liaisons entre les projets d'application de la société de l'information mis en œuvre dans l'Union européenne et les projets similaires des Partenaires méditerranéens;
- promouvoir la constitution d'une dorsale de transmission euro-méditerranéenne de données à haut débit exploitant les infrastructures de câbles sous-marins et de satellites existantes. Le World Wide Web (WWW), renforcé par une infrastructure satellitaire, offrirait un outil commun pour le développement de "communautés thématiques" et pour la réalisation de "projets pilotes" dans les domaines identifiés par le comité de suivi du volet recherche du dialogue de Barcelone. Toutes ces activités pourraient faire l'objet d'une initiative de coopération technologique euro-méditerranéenne. A ce sujet un atelier préparatoire sera organisé d'ici la fin de l'année 1996.
- promouvoir le déroulement d'activités scientifiques des chercheurs et des responsables du développement technologique dans leur pays d'origine en particulier à travers des actions du type "Keep in touch".

III. Mettre les nouvelles technologies au service du développement des ressources humaines, et favoriser, par des actions de formation, l'essor de la société de l'information.

Les participants ont pris acte favorablement des résultats de l'atelier de Bruxelles sur l'éducation et la formation, qui s'est tenu à Bruxelles les 30 et 31 mai 1996, en réaffirmant que dorénavant les stratégies de développement doivent se baser toujours plus sur des réseaux d'information et de communication avancés et sur des systèmes d'éducation et de formation professionnelle qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité et la reconversion.

L'éducation et la formation sont au centre des mutations engendrées par les innovations technologiques qui concernent tant les individus que les dynamiques de l'économie. Les outils de la société de l'information apportent des opportunités pédagogiques nouvelles et prometteuses. Ils peuvent offrir à chacun des moyens complémentaires et souples pour l'acquisition de nouvelles connaissances. Ces nouveaux outils introduisent un facteur potentiel d'égalité des chances, en multipliant les points d'accès à des sources de connaissances, et en les rendant accessibles au plus grand nombre possible d'individus.

Dans ce sens, la nécessité a été réaffirmée de renforcer les liens entre l'Union Européenne et ses Partenaires de la Méditerranée en matière de formation, et plus généralement dans les domaines culturel et social et de les inscrire dans un cadre de coopération à long terme. Il convient notamment d'approfondir la réflexion commune sur les méthodologies de discussion, à l'échelle méditerranéenne, des expériences de formation, sur l'utilisation des outils de la société de l'information ainsi que sur les relations entre les modèles didactiques/pédagogiques et les nouvelles technologies.

Plus particulièrement, la Présidence italienne a remarqué l'intérêt exprimé par les participants à la Conférence visant à :

- promouvoir des projets pilotes de coopération visant à donner aux élèves, à partir du primaire, la compétence de base pour la maîtrise de la technologie nécessaire pour que tous soient capables d'y accéder et de l'utiliser dans la vie d'une manière critique et responsable;
- intensifier les échanges des expériences sur les projets qui utilisent les technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, la formation professionnelle initiale et continue, la formation des adultes, la formation des enseignants. A cette fin il serait souhaitable de prévoir au plus tôt la réalisation d'un réseau euro-méditerranéen pour l'identification des partenaires potentiels et pour l'échange d'informations et d'expériences. Ce réseau pourrait se construire initialement sur les pôles de compétences déjà existants.

- promouvoir la formation initiale et continue dans les secteurs relatifs à la société de l'information, en particulier en matière de télécommunications et d'accès aux réseaux d'informations électroniques;
- améliorer la synergie des actions de coopération, compte tenu des initiatives déjà existantes, par la réalisation de projets méditerranéens centrés sur l'éducation et la formation à distance. Ces projets pourront être accueillis par le réseau euro-méditerranéen et constituer un point de référence valable pour le développement d'actions conjointes.
- donner un soutien particulier, dans le cadre des programmes existants, aux projets pilotes qui mettent les technologies de l'information (y compris les réseaux on-line, les supports optiques, les chaînes télévisées même satellitaires, les instruments de support de l'enseignement à distance) au service de l'éducation et de la formation. Un des objectifs sera d'identifier - sans ignorer les exigences de compatibilité avec l'existant, ni celles de la médiation culturelle - les modèles d'action optimaux, à bas coût et à mise en œuvre aisée pour l'éducation et la formation à distance.
- favoriser de façon particulière les projets de sensibilisation et de formation des enseignants et des formateurs. Ces actions auraient en effet l'avantage de familiariser les praticiens du domaine aux nouvelles technologies, et de leur permettre de participer aux évolutions à venir et d'y jouer un rôle actif.